

DÉPARTEMENT  
DE LA GUADELOUPE



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Numéro d'inscription au  
Registre

2023 – 03

Numéro de la Délibération

03

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents : 05

Dont Procurations : 02

Délibération publiée le  
15 JUIN 2023

Pour le Maire

Marie Yveline THEOBALD  
PONCHATEAU

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 02 juin 2023 et affichée à la mairie.

**CONSEILLERS PRESENTS :**

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Cynthia PEROUMAL ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIUS ; Marie-Line SALNOT ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE ; Janick CHACAL ; Éric FAIRFORT ; Danielle MONDELICE ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO.

**CONSEILLERS REPRESENTES :**

Ketty GOMBAULD LECOLAS (représentée par Mauricette CAMALET) ; Moïse NAPRIX (représenté par Janick CHACAL).

**CONSEILLERS ABSENTS :**

Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 24. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Cynthia PEROUMAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**03- PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE  
« REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES DELIBERATIONS ET  
DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE »**

**RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

La Commune de Baillif disposait d'un bâtiment utilisé en qualité de centre socio- culturel. Situé à la rue des anciennes écoles, au Bourg, cette structure a été utilisée à titre d'hôtel de ville dès 2016, tandis que l'ancien hôtel de ville était en travaux. Des travaux ont alors été réalisés pour une installation temporaire des services, dans l'attente de la réintégration de l'hôtel de ville d'origine.

Au fil des années, la municipalité a décidé de requalifier le bâtiment comme l'ancienne mairie comme d'une annexe.

Au-delà des travaux temporaires, il est désormais indispensable de réaménager les espaces que sont : la salle des délibérations, le service population, le service des ressources humaines, le service le courrier, le cabinet, les archives, et la direction des affaires générales, ainsi que de renouveler certains équipements.

La salle des délibérations précisément est une pièce très sollicitée par l'ensemble des agents communaux. Elle permet l'organisation des conseils municipaux de la commune, mais aussi des réunions des différents services.

Le montant de l'opération s'élève à 517 378.00 €

Son plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT
Maitrise D'œuvre	26 728.00 €	Etat (DSIL)	400 000.00 €
Travaux	490 650.00 €	Commune	117 378.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>517 378.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>517 378.00 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré

#### DÉCIDE

**Article 1** : D'approuver le projet de réaménagement.

**Article 3** : D'approuver le plan de financement de l'opération supra.

**Article 3** : D'autoriser le Maire à solliciter les subventions aux partenaires financiers du projet et à signer les documents administratifs correspondants ainsi que les conventions et avenants éventuels.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### ADOPTÉE A LA MAJORITE

- 4 abstentions : - José DAVISON  
- Corine PEROUMAL  
- Jean-Claude GLANDOR  
- Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Pour Expédition Conforme

Le Maire

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

